



Préserver la petite faune et le gibier : la barre d'effarouchement

n° P5



Michel BELLIARD
Bitoire
Vaches allaitantes et volailles

49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE

Le système en bref

67 Ha
Dont 15 ha sont en zone
Natura 2000
Agriculture de conservation
des sols depuis 2013



Ma problématique est que les travaux de récolte et broyage coïncident souvent avec les phases de mise-bas et de nidification chez le petit et grand gibier.

Mon objectif était donc de préserver cette faune sauvage présente sur mon exploitation lors des fauches.

Depuis 2015, par le biais de mon intégration au réseau ARBRE, j'ai pu être sollicité par le conseiller de la Fédération des Chasseurs pour utiliser la barre d'effarouchement afin d'encourager la fuite de la faune aux moments de récolte (photo barre d'effarouchement). Mes engagements MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) m'ont également incité à l'utiliser. En 2016, la Cuma dont je fais partie a investi dans une barre d'effarouchement à dents. Nous sommes trois adhérents à nous en servir. Son achat a été subventionné à 40% grâce au dossier réalisé par la Fédération des Chasseurs 49 auprès du Conseil Régional. Avec cet outil, je n'excède pas la vitesse de 10 km/h afin de laisser le temps à la faune de s'échapper. C'est pour moi un geste simple de protection qui ne retarde pas mon travail.

Au final, après quelques saisons d'utilisation de la barre, je me suis rendu compte que j'observais peu d'animaux s'échapper. J'ai alors pris conscience que d'autres actions étaient nécessaires pour favoriser la présence de ces animaux dans mes parcelles. Par exemple, j'ai compris qu'il était complémentaire de développer des aménagements propices comme des mares, haies [...] (voir fiche retour des arbres dans les champs, et fiche création mares M. Belliard).

Précisions techniques

Barre de 3m20, légèrement plus large que la faucheuse

50ha fauchés avec la barre

Prix : 1800 € net à charge



5 partenaires engagés

ARBRE un partenariat :





Préserver la petite faune et le gibier : la barre d'effarouchement

n° P5

Le regard du
conseiller

Tous les ans, plus de 600 ha sont fauchés avec des barres d'effarouchement chez 20 agriculteurs sur le département

Au total, nous avons estimé le nombre d'animaux sauvés, sur ces 600 ha, à plus d'une centaine par année.

Son efficacité reste toutefois conditionnée à une vitesse de fauche de 10-12 km/h maximum et à la bonne vigilance du chauffeur. Les pratiques de fauche centrifuge demeurent aussi une bonne disposition complémentaire du matériel.

La barre trouve aussi son utilité lors des travaux de destruction de couverts, de broyage de bandes enherbées, jachères. On trouve aussi des modèles adaptés aux inter-rangs (arboriculture et viticulture).

Certains agriculteurs lui ont trouvé un autre intérêt (barre à peignes) : elle permet dans certaines situations de faciliter certaines fauches. L'action de « broyage » permet de remettre des couverts brassés par le vent dans le même sens.

Le conditionnement de cadavres d'animaux dans les bottes de foin ou balles d'ensilage d'herbe peut présenter des risques sanitaires pour les troupeaux (botulisme par exemple).

https://www.youtube.com/watch?v=ON7wU3_VYkc

http://www.agrifauve.fr/fileadmin/_processed_/f/0/csm_2019-Plaquette_Effarouchement_3975603bb5.png

Contact technique barre d'effarouchement en 49 :

Nicolas Beaumont (Fédération des Chasseurs) – 02 41 72 15 00 ou 06 60 88 92 34